

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le jeudi 17 juin 2021, à 18h35, par visioconférence et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #2 - Liette St-Pierre
Siège #4 - Jonathan Goupil
Siège #5 - Steve Lapointe
Siège #6 - Régis Prévost

Sont absentes:
Marielle Lemieux, mairesse & Martine Rouillard

La séance est présidée par son honneur le ProMaire, M. Steve Lapointe, et Mme Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le ProMaire déclare la séance ouverte à 18h35.

29-06-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Achat débroussailleuse
 - 3.1 - Visite versant Sud - discussion
 - 3.2 - Banc bienveillance - discussion
 - 3.3 - Prochaines rencontres - discussions
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

30-06-21

3 - Achat débroussailleuse

CONSDIRANT QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une débroussailleuse pour mettre à l'arrière du tracteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission de Kubota Montmagny pour l'achat d'un broyeur (débroussailleuse) Kubota neuf SE2200 au montant 13 989.90\$ taxes en sus incluant le transport, préparation, la livraison à St-Magloire ainsi qu'un démarrage par le spécialiste de Kubota.

DE PRENDRE les sous dans le surplus accumulé pour cet achat.

ADOPTÉE

3.1 - Visite versant Sud - discussion

3.2 - Banc bienveillance - discussion

à revenir

3.3 - Prochaines rencontres - discussions

Il est décidé unanimement qu'aucune séance avec public n'aura lieu avant septembre.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

31-06-21

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE la séance soit levée à 18h40.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Steve Lapointe, pro maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M Steve Lapointe
ProMaire

Mme Dany Robert
Directrice générale